Déclaration de M. René Lévesque, premier ministre du Québec, au sujet de la question référendaire, Assemblée nationale du Québec, 20 décembre 1979.

Depuis sa naissance, il y a plus de 370 ans, le peuple québécois n'a jamais eu l'occasion de se prononcer démocratiquement sur son avenir. C'est donc avec une fierté qui m'apparaît légitime qu'au nom du gouvernement je soumets aujourd'hui à nos compatriotes le projet d'une question qui leur permettra, le printemps prochain, de franchir une étape décisive, une étape qui a la logique et la noblesse de toute accession à la maturité nationale, accompagnée du réalisme et du sens de l'autre qu'exige également le contexte où l'histoire nous a placés.

En bref, ce que le gouvernement propose aux Québécois et aux Québécoises, c'est de devenir pleinement responsables de leur collectivité, au moyen d'une nouvelle entente basée sur l'égalité fondamentale de chacun des partenaires en vue d'atteindre le double objectif suivant : donner au Québec le pouvoir exclusif de faire ses lois et d'employer ses impôts, ainsi que le droit de participer à la communauté des nations et, en même temps, maintenir avec le Canada les liens étroits et mutuellement avantageux d'une association économique et d'une union monétaire.

Dès le début d'une action politique qui rassemblait quelques centaines de personnes, il y a douze ans, ces lignes de force nous semblaient déjà clairement commandées par l'évolution de plus en plus divergente de la société québécoise et du régime constitutionnel dans lequel elle a vécu depuis au-delà d'un siècle maintenant. Le Québec tendait, en effet, au rythme accéléré qui fut celui de la «Révolution tranquille», à assumer ou au moins à réclamer l'augmentation de ses pouvoirs afin de devenir

progressivement maître chez lui. Le régime fédéral, de son côté, réagissait à cette pression montante en durcissant sa résistance au changement, et même en accentuant ce penchant insatiable de toutes les institutions politiques pour l'accroissement de leur emprise.

Or, depuis ce temps-là, tous les propos et toutes les propositions qui se sont succédé, dans le but réel ou apparent de résoudre cette contradiction, tout cela n'a fait que l'empirer. Le dernier en date de ces mirages qui proclamait, on s'en souvient, que le temps d'agir était arrivé, s'est dissipé à son tour dans les bourrasques de la campagne fédérale de mai dernier.

Ainsi, l'unanimité est-elle en train de se faire, à tout le moins, sur le caractère inacceptable d'un statu quo qui entrave sans cesse davantage les exigences du développement et de la sécurité même du Québec. Qu'on pense à l'impossibilité où nous sommes, et que le tribunal suprême vient de reconfirmer, de nous doter, si nous le voulons, sans aller jusqu'à certains excès que nous connaissons de l'autre côté de l'Outaouais, quand même d'un milieu essentiellement aussi français que l'Ontario est anglais. Ou'on pense aux embûches qu'une compagnie contrôlée du dehors peut multiplier contre l'exercice des pouvoirs indiscutables que nous avons sur l'exploitation des richesses naturelles ou encore, au danger toujours présent que nos champs traditionnels de taxation soient envahis, sous prétexte de crise, par un gouvernement central en mal d'argent pour couvrir ses déficits. Qu'on pense surtout à la baisse constante de notre poids relatif, et partant de nos moyens de pression, dans l'ensemble canadien. Alors qu'au début, le nombre nous permettait de compter sur plus d'un tiers des députés fédéraux, nous n'en aurions même plus le quart dans vingt ans.

C'est pourquoi il est devenu nécessaire, sans pour autant briser les liens économiques et la promesse qu'ils renferment d'un partnership mieux équilibré, de récupérer la totalité de nos pouvoirs politiques avant qu'il ne soit trop tard. Non seulement le fédéralisme s'est-il refusé jusqu'à présent à toute réforme satisfaisante, mais il est désormais très clair, quant à nous, qu'il n'est tout simplement pas dans sa nature de s'y prêter.

Quels que soient les mobiles qui les animent vraiment, l'illusionnisme conscient ou l'illusion sincère, ceux qui prétendent encore aujourd'hui «renouveler» ce régime exclusivement entre politiciens, en discutant d'avance avec d'éventuels vis-à-vis (que d'autres auront d'ailleurs le temps de remplacer!) l'acceptabilité de propositions que les citoyens reverraient ensuite noyées dans des promesses électorales, ceux-là nous prépareraient fatalement la même déception.

Mais, s'il fallait que ce nouveau refrain de la vieille sirène qui n'a jamais chanté au fond que la peur du changement contribue à torpiller l'occasion historique qui se présente, la déception risquerait, cette fois, d'être dangereusement profonde et difficile à surmonter. Et l'occasion pourrait bien ne pas repasser de sitôt. Car si nous sommes aujourd'hui, actifs ou sympathisants, des centaines de milliers à l'avoir préparée avec une ténacité sans cesse renouvelée, doublée d'une conviction que chacune des étapes n'a fait que tremper davantage, nulle part au monde un tel effort ne saurait être perpétuellement renouvelable. D'autant plus qu'au point où nous sommes rendus, non seulement l'urgence de décider est-elle toujours plus évidente, mais l'objectif qui est proposé ainsi que la démarche pour y parvenir nous semblent plus étroitement que jamais accordés à nos chances les meilleures, sinon les seules, de bâtir nous-mêmes notre avenir au lieu de le subir.

Pour ce qui est de l'objectif auquel on a consacré tant de ferveur et un entrain qui a survécu à bien des épreuves, il est demeuré depuis le début essentiellement le même. Quoi de plus normal ou de plus justifiable, puisque ce remplacement du système fédéral par une formule communautaire est précisément dans le sens d'une évolution qui se généralise chez les nations modernes? Dans tous les coins du monde, en effet, on voit se multiplier les associations d'États souverains qui unissent leurs efforts sur le plan économique tout en gardant l'essentiel de leur autonomie politique. Les nouveaux fédéralismes se font de plus en plus rares alors que les regroupements d'États surgissent un peu partout.

Si notre projet, donc, est demeuré essentiellement fidèle à lui-même, et de mieux en mieux confirmé par l'expérience des autres, en revanche notre démarche, elle, a dû mûrir et se préciser en cours de route.

Ce qui l'a surtout marquée, c'est la conscience que nous ne pouvions éviter de prendre de cette règle fondamentale entre toutes : quelles que soient les étapes nécessaires, aucun changement politique d'importance ne peut s'accomplir démocratiquement s'il n'est pas souhaité, voulu et éventuellement déclenché puis réalisé, non pas simplement avec mais par une majorité de citoyens; autrement dit, par la claire et ferme expression de la volonté du peuple.

Dès le début, nous le savions, bien sûr, mais nous avons mis quelque temps à le reconnaître en noir sur blanc. Cette reconnaissance, qui se traduisit en 1974 par une première esquisse de la consultation référendaire, nous en avions fait en 1976 un engagement précis et central du gouvernement que les électeurs nous ont permis de former. Cet engagement, comme les autres que nous avons également tâché de ne pas négliger, nous allons le tenir le printemps qui vient après avoir rempli les conditions requises pour lui conférer toute la légitimité et tout le sérieux nécessaires.

Les conditions d'un débat national éclairé étant maintenant réunies, et en dépit du remue-ménage imprévisible qui s'est produit à Ottawa mais qui se terminera le 18 février, le moment est donc arrivé, conformément à la promesse que nous avions faite, de rendre public avant l'ajournement de la Chambre le projet de question que nous avons préparé.

Nous croyons qu'il est limpide et franc et qu'on l'a dépouillé de tout déguisement. Ce qui nous a obligés – on nous dira le contraire si on croit le contraire – justement pour le rendre le plus franc, le plus explicite possible, malgré tous nos efforts pour être concis, à en allonger quelque peu la formulation. Il nous a semblé en effet qu'une description brève mais concrète de l'objectif valait bien quelques lignes de plus.

Ce texte n'a donc rien qui puisse normalement surprendre, si ce n'est peut-être qu'on y trouve un engagement clair et net pour la suite, engagement dont l'opportunité – je dirais même la nécessité – nous est vite apparue devant des insistances légitimes qui se multiplient depuis quelque temps. Nous le prenons aujourd'hui, cet engagement, d'autant plus spontanément que jamais nous n'avons eu l'intention de demander un chèque en blanc à nos concitoyens.

C'est aux Québécoises et aux Québécois qu'il revient de décider de leur avenir, et ils doivent pouvoir approuver chacune des étapes majeures de leur cheminement constitutionnel. Aussi, il doit être clair que, même après que le gouvernement aura reçu un mandat de négocier une nouvelle entente avec le Canada, aucun changement de statut politique ne sera effectué sans que la population québécoise ait eu l'occasion de l'approuver spécifiquement par la même voie démocratique du référendum.

Il s'agit donc d'une question explicite, qui demande le mandat de négocier non pas n'importe quoi, mais au contraire une entente bien précise dont les éléments essentiels se retrouvent dans le corps même de la question ainsi que les garanties démocratiques que je viens d'évoquer.

Comme nous l'avions promis dès le départ, on pourra répondre à cette question par un oui ou par un non. Et, ainsi que le prévoit la Loi de la consultation populaire, elle sera imprimée sur les bulletins de vote en français et en anglais – la traduction anglaise est disponible déjà – et lorsqu'il y a lieu, en langue amérindienne ou inuite.

Si l'Assemblée nationale l'approuve au cours du débat prévu pour la rentrée parlementaire, elle se lirait comme suit :

Le gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples; cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté – et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie;

tout changement de statut politique résultant de ces négociations sera soumis à la population par référendum; en conséquence, accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada?

En répondant oui à cette question, les citoyens du Québec auront l'occasion de faire un pas décisif vers la prise en charge de leur avenir. Ce sera un grand pas en avant comme l'est toujours nécessairement tout ce qui va dans le sens de la responsabilité et de la liberté.

Source : Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats*, 20 décembre 1979, p. 4807-4808.